

# l'essor de Versailles

7€

N°21 Avril 2019

*une autre fracture...*

## l'illectronisme

*La fracture de la banquise à Terre Adélie*

sommaire

<b>Dossier ILLECTRONISME</b>	2
<b>Dossier DÉCHETS</b>	7
<b>Chronique de la Solidarité : 10 ans du Cercle de Silence, 25 ans de AMD Yvelines, 8ème semaine de la solidarité internationale, Création de Voisins Solidaires Versailles, Création du Réseau Accueil Migrants des Yvelines, Création du Collectif Initiatives Solidarité et Environnement</b>	11
<b>Les accidents routiers à Versailles</b>	13
<b>Petite radioscopie de Versailles Grand Parc : populations, logements sociaux, indices de développement</b>	14

# Illectronisme

**Enfin !** on en parle maintenant largement dans les médias alors que, depuis plusieurs années, des études, de nombreux appels, des signaux d'alerte, avaient sans trop de succès attiré l'attention sur les dégâts que le phénomène cause dans la société, par exemple, en 2018, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), le Syndicat de la presse sociale (SPS), l'École Normale Supérieure (ENS) de Lyon et déjà en 2008 l'École Nationale de l'Administration (ENA).

En début de cette année, le Défenseur des droits a alerté sur la fracture numérique que la dématérialisation des services publics risque d'augmenter. Le Sénat a engagé un débat en février sur la fracture numérique et les inégalités d'accès aux services publics. C'est aussi un des thèmes sous-jacents du mouvement des gilets jaunes, qui a trouvé un écho important dans le débat national au niveau du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en présence de la Secrétaire d'Etat aux solidarités.

## Le constat

Ce néologisme a été forgé pour exprimer les difficultés qui sont liées à la pratique et à la manipulation des nouveaux outils informatiques et celles qui sont liées à la compréhension du contenu et à la vérification des informations véhiculées. L'illectronisme est la transposition du concept d'illettrisme dans le domaine de l'information électronique et de la fracture numérique. En Juin 2012, l'ONU (Organisation des Nations Unies) a reconnu que l'accès à Internet est un droit fondamental, au même titre que les droits de l'homme. Rappelons que l'illettrisme a été déclaré Grande Cause Nationale en 2013.

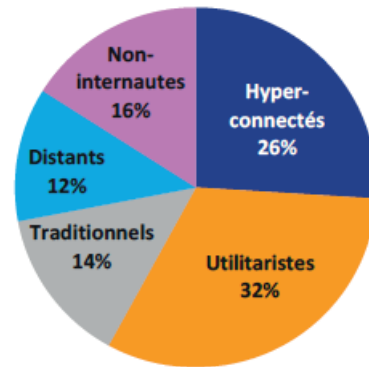
Alors que de nombreux nouveaux usages se sont développés avec le web et que le numérique a investi notre quotidien, les illectronistes doivent faire face à de nombreuses difficultés : utiliser un guichet automatique (pour un billet de train, d'avion,...), effectuer des démarches administratives (impôts, sécurité sociale,...), rédiger un CV et chercher un emploi, un logement, évoluer dans une entreprise, lire un mail, souscrire un contrat d'assurance, ... Il ne suffit pas d'avoir accès aux services sur internet, il faut aussi comprendre ce qui est présenté sur l'écran.

## Des données objectives

En France en 2018, selon le rapport de France Stratégie au secrétaire d'état auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur «Les bénéficiaires d'une meilleure autonomie numérique», 28% de la population française de plus de 18 ans, soit de l'ordre de 14 millions de personnes, sont éloignés du numérique. Un véritable handicap dans un contexte de numérisation croissante des activités.

Selon ce rapport, la précarité numérique a plusieurs causes. Elle est de manière classique liée à l'absence d'équipement (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) ou d'accès au réseau (couverture ADSL, fibre et 4G).

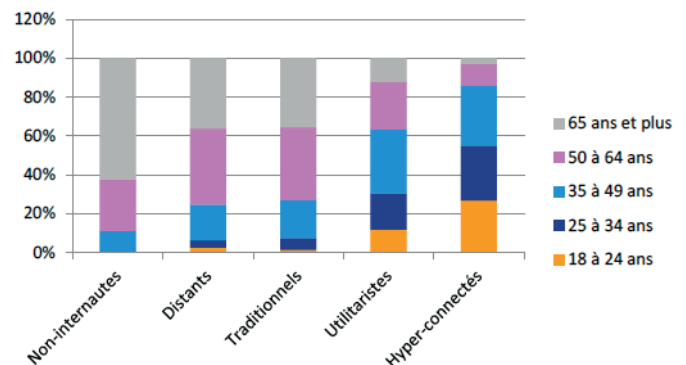
Graphique 1 – Cinq catégories d'internautes



Source : M@rsouin, enquête Capacity 2017

**L'âge est la première variable discriminante** : plus l'individu est âgé, moins il utilise internet et moins il maîtrise les fonctionnalités liées.

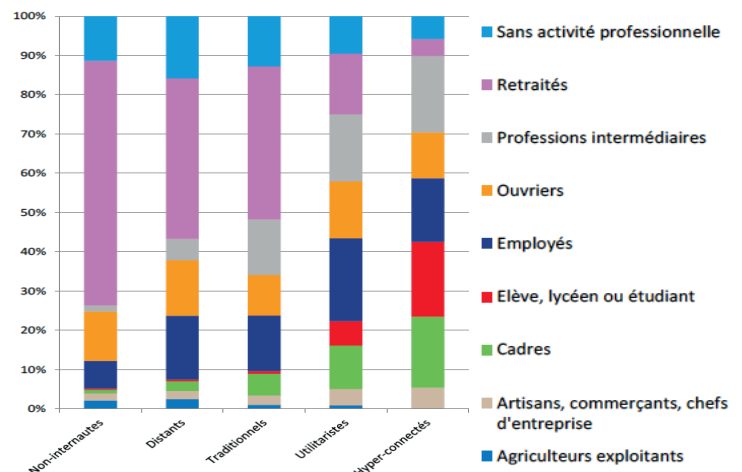
Graphique 2 – Âge et pratique du numérique



Source : M@rsouin, enquête Capacity 2017

**La deuxième variable discriminante est la catégorie socioprofessionnelle.** Les retraités représentent ainsi 62% des non-internautes. Les ouvriers sont légèrement surreprésentés : ils représentent 13% des non-internautes et près de 16 % des internautes distants, comparé à 12% dans la population des plus de 18 ans. Il en est de même pour les personnes sans activité professionnelle qui représentent 11% des non-internautes et 16% des internautes distants, mais seulement 10% de la population des plus de 18 ans.

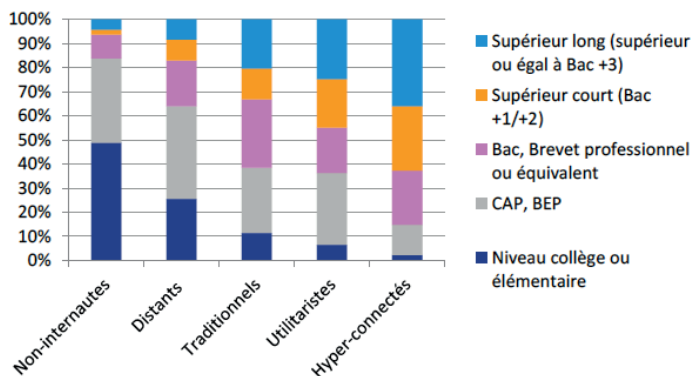
Graphique 3 – Pratique du numérique et catégorie socioprofessionnelle



Source : M@rsouin, enquête Capacity 2017

**La troisième variable discriminante est le niveau de diplôme.** Les moins diplômés sont surreprésentés dans la catégorie des éloignés du numérique. Elles représentent 84% des non-internautes et 65% des internautes distants.

Graphique 4 – Niveau d'études et pratique du numérique



Source : M@rsouin, enquête Capacity, 2017

**La compétence numérique est devenue une compétence de base pour vivre et surtout travailler.** Trouver un emploi sans maîtriser ces outils est aujourd'hui impossible. Sur le marché du travail, la maîtrise des outils numériques permet d'accroître la productivité (ce qui peut contribuer à une hausse du salaire) et d'augmenter le nombre d'emplois pour lesquels une personne est qualifiée.

Compte tenu du fait que 75% des emplois nécessitent au moins la maîtrise des compétences numériques de base, un individu a plus de chances d'avoir un emploi s'il maîtrise ces compétences que dans le cas contraire. De façon analogue, un chômeur a une plus grande probabilité de retrouver un emploi s'il sait se servir des outils numériques. Une formation concernant l'utilisation du numérique accroît donc la probabilité qu'ont les chômeurs à retrouver un emploi.

La proportion de Français ne maîtrisant pas les compétences numériques de base et actifs sur le marché du travail s'élève à 13%, soit 6,6 millions d'individus.

L'accès au numérique est particulièrement compliqué pour les sans domicile fixe. Pourtant, ces outils pourraient leur permettre de rechercher plus facilement un emploi, d'avoir un accès facilité à leurs droits et à l'accompagnement social mais aussi d'augmenter leur employabilité.

Les effets indirects sont importants pour la vie des gens : non accès à l'économie numérique, à la formation, aux emplois, à l'accès aux services publics.

Sous prétexte de rationalisation et d'économie, tout est mis en œuvre pour obliger les gens à utiliser de plus en plus les services numériques, ce qui accentue davantage encore le sentiment d'exclusion, et augmente la marginalisation et la vulnérabilité de ceux qui n'ont pas la maîtrise des outils informatiques.

Etre mal à l'aise avec le numérique ne concerne pas que les populations pauvres. Ce blocage frappe tous les âges, tous les sexes et toutes les catégories socioprofessionnelles ; c'est le même constat chez les jeunes seniors de 50-64 ans et les petits trentenaires. Les populations dans les régions affichent des résultats

équivalents à ceux d'Île-de-France : les habitants de communes rurales sont à 20% des décrocheurs du Web, légèrement plus nombreux que dans l'agglomération parisienne. Parmi les illettrés on trouve aussi un adulte qui maîtrisait l'informatique dans les années 80-90 mais qui aujourd'hui n'assimile pas, par exemple, les codes du web et des réseaux sociaux. S'y ajoutent ceux qui ont la phobie administrative. Comme freins principaux on trouve le coût de l'abonnement et de l'ordinateur, ainsi que la complexité de l'outil. En particulier, il y a une sous-estimation permanente de l'interaction homme-machine, peu adaptée aux personnes en difficulté : la documentation, quand elle existe, est trop souvent illisible. Rares sont les sites bien conçus, tolérant les erreurs de manipulation, autorisant des retours en arrière sans être obligé de tout recommencer. Ce devrait être obligatoire pour les sites très utilisés, comme celui de la SNCF ou celui des impôts.

**Il y a un véritable risque que les illettrés soient «largués» et que se crée une société à deux vitesses.** De fait, «sans connaissances minimales, le numérique devient une source d'inégalité sociale, culturelle, économique».

## Le rapport du Défenseur des droits

Dans un rapport publié le 16 janvier 2019 et intitulé «dématisation et inégalités d'accès aux services publics », le Défenseur des droits s'inquiète des « risques et dérives de cette transformation numérique ».

Si cette dématérialisation simplifie l'accès à l'information, aux documents administratifs, et permet même « d'améliorer l'accès réel de certains usagers à leurs droits », ou encore de réduire les files d'attente, l'instance s'inquiète de voir des usagers laissés «de côté» par cette dématérialisation qu'elle considère comme étant « à marche forcée ».

**« Si une seule personne devait être privée de ses droits du fait de la dématérialisation d'un service public, ce serait un échec pour notre démocratie et pour l'Etat de droit. »**

Le rapport remémore trois grands principes du service public : le principe de continuité, valeur constitutionnelle qui « repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption » ; le principe de l'égalité devant le service public, corollaire du principe d'égalité devant la loi ; et le principe d'adaptabilité ou de mutabilité qui impose au service public d'assurer un accès normal de l'utilisateur.

**Le Défenseur des droits propose une liste de six grandes familles de recommandations « pour ne laisser personne de côté ».**

- Conserver toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics : « aucune démarche administrative ne doit être accessible uniquement par voie dématérialisée ».
- Prendre en compte les difficultés : « créer une clause de protection des usagers », « garantir un délai permettant de faire des modifications », « prévoir des exceptions juridiques aux obligations de paiement en ligne ».
- Repérer et accompagner les personnes en difficulté : organiser des tests d'évaluation, évaluer les besoins,

redéployer les économies récupérées par la dématérialisation vers la mise en place de dispositifs d'accompagnement, instaurer un service public de proximité regroupant toutes les instances.

- Améliorer et simplifier les démarches dématérialisées : favoriser l'usage d'un identifiant unique, améliorer l'information des usagers sur la gratuité d'accès.
- Former les accompagnateurs : renforcer la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et agents d'accueil, former des volontaires du service civique à l'accueil des publics fragiles
- Prendre en compte les publics spécifiques : permettre aux établissements pénitentiaires de disposer d'un accès effectif aux sites des services publics, mettre en place des mesures permettant aux personnes handicapées d'accéder à leurs droits

## Le débat du Sénat

Alors que la « dématérialisation des démarches administratives crée des inégalités d'accès aux services publics », les sénateurs ont posé la question de savoir comment concilier cette dématérialisation – 100 % des services seront disponibles en ligne en 2022 – et l'accès aux droits de chaque citoyen, y compris celui qui est éloigné du numérique. Pour le Secrétaire d'Etat au numérique Mounir Mahjoubi, la philosophie est claire : **« Il ne peut pas y avoir de numérisation sans inclusion. Le parcours du service public doit démarrer avec un être humain, si la personne en a besoin. Il doit pouvoir démarrer au téléphone si elle le souhaite. »**

**Malheureusement, on en est loin : « quand on installe un ascenseur dans un immeuble, on ne supprime pas pour autant les escaliers ».**

Quant aux actions de formation (« pass numérique » en expérimentation) ou d'accompagnement, par exemple dans les Maisons de Service Au Public (MSAP), leur financement n'est pas assuré.

## Quelques réactions

Des APLIS (Actions de Proximité de Lutte contre l'Illettrisme et d'accès aux Savoirs) se sont donnés comme objectif « Une première approche de l'utilisation de l'outil informatique, pour les usages courants de la vie quotidienne et pour la formation. » Ceci pour éviter que les publics fragiles ne se retrouvent en situation d'exclus de l'utilisation des méthodes modernes de communication et d'accès à l'information, Internet en particulier.

Des « Espaces Publics Numériques » ont été créés pour lutter contre la fracture numérique, mais pour développer les usages des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) auprès de tous, il ne faut pas seulement s'interroger sur les moyens de l'accessibilité des TIC pour tous, il faut aussi que chacun y trouve du sens et de l'utilité. La ville de Strasbourg a par exemple installé des bornes électroniques destinées aux plus démunis.

**Une constatation importante est qu'il faut, par équité sociale, aller à la rencontre des publics prioritaires.**

## L'enseignement est la voie royale pour lutter contre l'illectronisme;

Pour éviter illettrisme numérique et ses ravages en entreprise, un enseignement de l'informatique dès la primaire est nécessaire. C'est le directeur d'une société des télécommunications qui le dit.

**L'enseignement de l'informatique et du numérique en France a pris un retard colossal** comparé à d'autres grandes nations (comme la Chine, entr'autres) où l'enseignement de l'informatique et du numérique dans le primaire, le secondaire, le lycée se fait en tenant compte du développement et du niveau d'apprentissage de l'enfant (on commence par la notion d'information puis d'algorithme simple, avant d'apprendre une démarche de projet et d'écriture de programme, etc...)

Le Ministère de l'éducation nationale semble avoir pris conscience du problème si l'on en croit Edouard Gefray, Directeur général des ressources humaines du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : **« Tout citoyen en devenir doit pouvoir disposer d'un bagage minimal en numérique. Il y a des enjeux de compréhension du monde ».**

L'informatique est enseignée maintenant en seconde dans un cours obligatoire « Sciences numériques et technologie » et en première et en terminale dans un cours à option « Sciences Numériques et sciences informatiques ».

Cela n'est pas suffisant car on manque d'enseignants formés et compétents et l'effort entrepris doit se poursuivre pour en former suffisamment et correctement. Un Capes Informatique et numérique verra le jour dès 2020 pour former les professeurs à l'enseignement des TIC. En attendant une agrégation en informatique qui a été annoncée.

## La médiation

Les Français ne connaissent pas l'informatique et le numérique. Plein d'idées simplistes ou commerciales circulent tant dans les médias que chez nos dirigeants. C'est un devoir sociétal pour tous les informaticiens, enseignants, chercheurs, professionnels de participer à présenter la matière informatique et numérique sous une forme que le public pourra comprendre et s'approprier. La médiation (ou vulgarisation scientifique) est devenue une mission publique demandée aux enseignants et aux chercheurs. Cette mission doit s'étendre à tous les « sachants » de l'informatique. Elle doit aider à « agrandir l'autre », selon le terme du philosophe Michel Serres. La médiation doit fournir les éléments et les clés qui permettent à chacun de participer à une réflexion sur des problématiques d'informatique et de société, comme par exemple les aspects éthiques soulevés par les algorithmes et les données. L'INRIA, institut public de recherche en sciences du numérique installé à Rocquencourt dans VGP, a créé INTERSTICES, une revue de culture scientifique en ligne. L'objectif de la revue est culturel avant tout. Il s'agit de créer un corpus de « savoirs en ligne » avec des documents didactiques, rédigés en français, dans le but de faciliter sa lecture et sa compréhension par un public le plus large possible. (<https://interstices.info>)

## Etat des lieux des luttes contre l'illectronisme à Versailles

Comme ailleurs, la plupart des services, comme la CNAV, la CAF la CPAM, Pôle emploi, les impôts, les cartes grises, le conseil départemental, sont maintenant numérisés ou vont l'être. Heureusement, certains services, mais trop peu, ont gardé des accueils au public, trop souvent sur rendez-vous, difficiles à obtenir par téléphone, en horaires restreints. Parmi les grands serveurs commerciaux, la SNCF est un champion de la création d'illectronisme. La SNCF a supprimé de Versailles et de VGP tous les guichets de vente de billets grandes lignes, sans qu'il y ait de solution de secours. Et l'accès au service numérisé de réservation n'a pas une interface homme/machine à la hauteur d'une société qui est financée par l'Etat. Elle devrait se faire rappeler à l'ordre par le Défenseur des droits. Des contacts seraient pris avec le syndicat des buralistes. A suivre.

### Essor de Versailles a analysé les actions des services de la ville.

Le guide 2018-2019 des associations et des maisons de quartier de Versailles est devenu électronique, remplacé par un dépliant papier disponible dans chaque maison de quartier. On n'a plus de vue globale! Pour le lire il faut faire défiler sur l'écran les 163 pages, les unes après les autres, ce n'est pas très ergonomique. En regard, le maintien de la version papier du guide de l'UIA interroge, dans la mesure où les prestations offertes s'adressent à un public plus formé et capable d'en supporter les frais élevés. Sur le site de la mairie (consulté en mars), les 8 maisons de quartier sont présentées avec la liste de leurs activités. Seules y ont une activité informatique déclarée, la maison de Quartier de Montreuil Prés aux Bois et la Maison de quartier des Chantiers, ce qui n'est pas cohérent avec le guide. La base de données du guide dématérialisé repris sur le site et la base de données du site diffèrent. De plus alors que la Ville a mis en place le service cybersailles pour aider les publics à s'approprier les espaces numériques et permettre de lutter contre l'illectronisme et que c'est une action pilote des maisons de quartier, le site n'en parle pas: quand on utilise la fonction de recherche avec le mot cybersailles, on n'a pas de réponse!

Il est d'ailleurs difficile de retrouver une information non conventionnelle sur le site <https://www.versailles.fr> dont l'ergonomie pose question.

Cependant la ville vient d'être honorée par l'association «Villes internet» avec le label internet @@@@ sur une échelle de 1 à 5 pour récompenser la stratégie de transformation numérique et l'ensemble des actions menées par la Ville de Versailles sur son territoire.



Le jury évalue les actions déclarées par les collectivités en 137 services et 16 enjeux de développement local :

- création d'emploi et employabilité,
- pratiques culturelles et protection du patrimoine,
- efficacité des services publics,
- identité, droits et libertés
- partage des ressources éducatives,
- accès à internet et médiation numérique,
- vitalité de la démocratie locale,
- coopération et mise en réseau des acteurs,
- qualité de la vie quotidienne,
- développement économique,
- actions sociales et solidarités,
- développement de la vie associative,
- renforcement de la cohésion sociale,
- attractivité du territoire,
- accès à internet et médiation numérique,
- innovation et technologies.

Les critères d'évaluation du jury du Label sont actualisés chaque année par le Comité d'orientation de l'association (environ 10% d'évolution): le contenu du label est donc différent selon l'année d'obtention. Des mentions thématiques peuvent être décernées aux collectivités participantes.

### Le label a quatre limites importantes :

- 1 - il porte sur les actions déclarées par les villes et non pas observées par des tiers,
- 2 - il porte sur des actions et non sur les résultats constatés de ces actions,
- 3 - une collectivité garde le dernier label pour lequel elle a demandé son évaluation; deux millésimes ne sont pas exactement comparables,
- 4 - dans chaque collectivité, c'est la plupart du temps, le service informatique ou le service communication qui est le référent et qui fournit les données, ce qui accentue la tendance à mettre en avant des actions au lieu de résultats (actions réussies).

Neuf autres villes de Versailles Grand Parc ont obtenu ce label.

Ville	Label actuel et mention particulière	1 <sup>er</sup> label obtenu et année	Nombre d'actions déclarées par la ville
Bois d'Arcy	3@ en 2019	1@ en 2016	79 actions
Buc	3@ en 2019	2@ en 2005	41 actions
Jouy-en-Josas	5@ en 2012	1@ en 2004	4 actions
Fontenay -le-Fleury	2@ en 2019	1@ en 2017	15 actions
Le Chesnay	2@ en 2013	3@ en 2007	7 actions
La Celle St-Cloud	2@ en 2002		nd
Viroflay	3@ en 2019	1@ en 2016	28 actions
Vélizy-Villacoublay	3@ en 2016	3@ en 2010	4 actions
Versailles	4@ en 2019 Mention télétravail	3@ en 2018 mention solidarité numérique	149 actions

**Un nouveau label officiel «numérique inclusif»** vient d'être créé par arrêté du 26 mars 2019. Il sera délivré par l'Agence du numérique et les titulaires (collectivités et organismes divers) figureront sur le site internet de la Mission Société Numérique. Le Label comporte deux niveaux: «Pass numérique» et «**Initiative pour un numérique inclusif**» **présentant, lui, un retour d'expérience.**

Sur le site «Villes internet», on trouve, pour Versailles, la liste des 149 actions déclarées par la ville en interrogeant les 16 rubriques d'enjeu successivement. Une action peut relever de plusieurs enjeux. La liste révèle des disparités importantes qui allongent celle-ci: modernisation de logiciels, vendredis du rock, jury d'une exposition, espaces numériques dans les bureaux de poste. Le bilan témoigne de la généralisation des actions de dématérialisation. L'objectif est double: simplification et réduction des coûts sous la pression budgétaire. C'est ainsi qu'on peut noter les actions suivantes: modernisation du service logement, stationnement innovant, inscription et paiement en ligne pour le scolaire, le périscolaire et les vacances, BabySit'dating : inscriptions en ligne.

Cependant quelques actions peuvent contribuer à lutter contre l'illectronisme, essentiellement dans les deux rubriques suivantes:

- Action sociales et solidarités: écrivains publics en accompagnement des démarches administratives en ligne, poste informatique en libre accès au CCAS, cours d'outils informatiques dans les maisons de quartier, aide aux déclarations d'impôts en ligne dans les MDQ...

- Accès à internet et médiation numérique : atelier d'initiation informatique à l'Atelier numérique, ateliers dépannage à l'Atelier numérique...

L'Atelier numérique créé en 2012 est dédié à la culture et aux usages numériques. Il cible en particulier les amateurs, de toutes générations, qui veulent s'informer en matière de nouvelles technologies numériques. Des actions de médiation et d'accompagnement y sont présentes.

Des associations proposent des cours d'informatique, quelquefois gratuitement. Ils sont essentiellement suivis par les séniors.

**Vis à vis de l'illectronisme , il y a 3 catégories de personnes :** celles qui sont formées et peuvent suivre les évolutions, celles qui peuvent se former a minima (par exemple aux démarches administratives) et celles qui jamais ne pourront être autonomes, pour lesquelles il faut maintenir l'approche papier classique ou faire à leur place les démarches.

Pour les deux premières catégories, les actions dans les maisons de quartier sont regroupées sous le logo cybersailles dont les espaces réservés sont ouverts comme présenté dans le tableau joint avec des ateliers et des temps d'accès libre aux ordinateurs.

D'après les guides des maisons de quartier et des associations de 2018 et 2019 (ce dernier n'existe plus en version papier), les heures d'ouverture des ateliers sont reprise dans le tableau joint.

Il faut adhérer à la maison de quartier (12€ par an) puis s'inscrire (gratuitement aux ateliers ou aux créneaux de libre accès) . L'Atelier numérique offre aussi des ordinateurs en libre accès.

Maison de quartier	Heures 2019	Heures 2018	Autres actions
Bernard de Jussieu	10	12	
Chantiers	12	3.30	
Clagny-Glatigny	8.45	42.30	
Prés-aux-Bois	6	6	Cours très chers : 62.75 € à 301.05 € par trimestre
Vauban	4	22.30	
Notre-Dame	Nd	nd	Web senior : conseils sur le numérique
Porchefontaine	22	22	
St-Louis	4	4	

Pour les personnes qui ne pourront pas être autonomes, la Ville offre les services de quatre CESF (conseillères en économie sociale et familiales) couvrant dans toutes les maisons de quartier dans des horaires connus. Elles peuvent aider et même faire à la place des personnes toutes démarches, notamment en matière d'accès aux droits dont les procédures sont quasiment toutes dématérialisées y compris souvent les prises de rendez-vous. Ce système a des limites au niveau de la personne :

- il faut créer une adresse internet personnelle
- il faut recevoir puis créer un code personnel (dans 90% des cas)
- il faut souvent disposer d'un téléphone portable

Le problème est sans doute la connaissance de ces permanences, des séances d'information (classement des papiers administratifs par exemple) et des services rendus.

La fréquentation de cybersailles n'est pas encore bien évaluée. Les maisons de quartier qui sont les plus actives pour lutter contre l'illectronisme sont celles qui ont le plus de demandes, comme Jussieu ou Montreuil. Il viendrait en moyenne 4 à 5 personnes par semaine pour chaque site de cybersailles. Ce sont surtout des séniors et des femmes.



## Bilan et recommandations

1°) L'action des maisons de quartier semble être conçue pour répondre aux besoins exprimés et répondre à ceux qui viennent avec leurs demandes. Il faudrait aussi avoir une politique proactive et aller à la rencontre des publics prioritaires qui n'osent pas venir.

2°) Il faut privilégier l'oralité pour contacter ces publics. L'écrit c'est bien, mais c'est insuffisant. Il faut une communication orale pour ceux qui sont illettrés ou qui ne lisent pas les affiches, qui croient que ce n'est pas pour eux. Il faut mieux faire connaître cybersalles via les commerçants du quartier par exemple, chez qui mettre des affiches simples et accessibles grâce à des dessins, des icônes. On peut aussi faire passer par les réseaux sociaux plus simples d'accès, et très utilisés par les adolescents, le message aux parents de se rendre dans les maisons de quartier pour résoudre leurs problèmes d'accès aux nouvelles méthodes de communication.

3°) Suivre localement les recommandations du Défenseur des droits pour ne laisser personne de côté, tant sur le site de la mairie que pour les services de la mairie et les relations avec les citoyens.

4°) Il va falloir augmenter les postes d'accompagnateurs ou rédacteurs numériques en plus des écrivains publics et cela deviendra sans doute, si les recommandations du Défenseur des droits sont entendues, une exigence pour les CCAS et les assistantes sociales, pour tous les services publics ou privés qui vont être dématérialisés.

## En guise de conclusion - L'illectronisme ne disparaîtra pas de si vite contrairement à un espoir répandu.

Il y a au moins deux raisons majeures à cela.

La dématérialisation et le nombre des services en ligne continueront d'augmenter. Le nombre des logiciels mal spécifiés, faits à la va-vite, pour ne pas être chers et mal testés, restera dans les mêmes proportions qu'au-

jourd'hui. Et ce seront les utilisateurs qui continueront à en subir les conséquences et qui devront payer les mises à jour. En nombre total, il y aura plus de services en ligne, mais aussi plus de sites mal conçus et mal documentés, ce qui augmentera le nombre de personnes mal à l'aise avec le numérique. Effet secondaire pernicieux, la perte de connaissance des procédures, une fois de la dématérialisation effectuée : certains cas exceptionnels qui échappent à tout logiciel ne trouvent plus d'interlocuteur. C'est le cas de l'immatriculation de certains véhicules.

L'interaction homme-machine et l'ergonomie continueront à être dramatiquement sous-estimées, car l'effort portera d'abord sur la sécurité et la protection des données pour lesquelles des lois imposent des contraintes. La conception de l'interface utilisateur est un problème mal défini et donc mal résolu. En effet il doit s'adapter à la culture et aux compétences de chaque utilisateur. C'est pourquoi il n'y a pas de règles communes qui pourraient être imposées pour faciliter l'accès au numérique. Les concepteurs de logiciel ont alors tendance à privilégier leur propre logique d'accès, leurs propres codes de pensée, plutôt que de concevoir des logiciels qui puissent être utilisés avec le maximum de confort, de sécurité et d'efficacité par le plus grand nombre.

### Alors

**1 - à quand l'illectronisme déclaré Grande Cause Nationale?**

**2 - quand arrêtera t'on l'hypocrisie des organismes qui dématérialisent et puis, après seulement, se posent la question de l'accès aux services, notamment en matière de droits sociaux**

**3 - quand arrêtera t'on de supprimer les accueils physiques ou téléphoniques des services dématérialisés alors que le ministre dit l'inverse?**

**4 - comment financer la médiation numérique reportée indûment par les «usines à dématérialiser» (Etat, SNCF, Aide sociale...) sur les acteurs de terrains et les Collectivités et CCAS?**

## À propos de déchets

### Qu'est-ce qu'un déchet ?

La notion de déchet est définie par une loi du 15/07/75 :

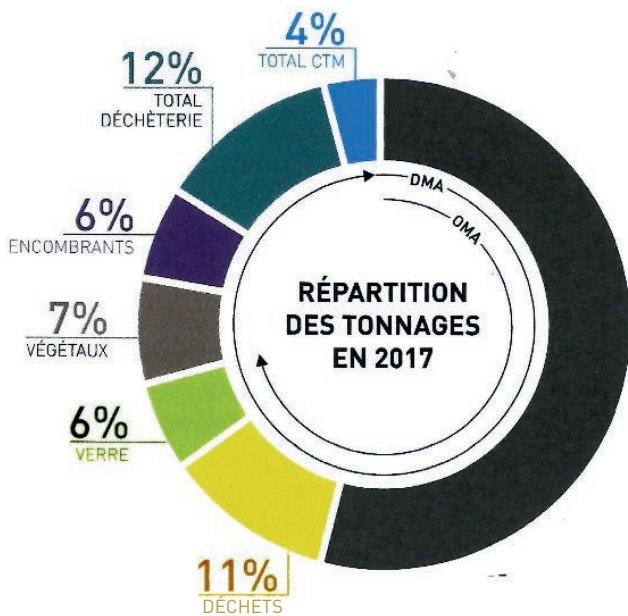
« Toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble que son détenteur destine à l'**abandon** ». Mais quand on s'est préoccupé de recycler les déchets, et plus précisément à partir du Grenelle de l'environnement (2009) les déchets ont été considérés comme des **ressources\***

*\* ...à tel point que la Suède (qui traite et recycle ses déchets à 99%) utilisant des incinérateurs très performants, est obligée d'importer des déchets pour faire tourner ses incinérateurs à plein rendement et produire d'avantage d'électricité.*

Après des siècles de gestion approximative, les déchets/ordures sont devenus un enjeu majeur dans la lutte contre la pollution et le gaspillage et pour la préservation des ressources.

Dans les communes de Versailles Grand Parc, le trai-

tement des déchets a évolué de façon significative depuis la mise en place des bacs en 1998. On a donc commencé à trier les ordures ménagères, les déchets recyclables, les encombrants. Et on a distingué l'enlèvement des déchets en porte-à-porte (PAP) et en point d'apport volontaire (PAV) dans les grands bacs.



DMA : Déchets ménagers et assimilés  
 OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables et verre)

Rapport VGP Environnement 2017

apparaître un excédent de recettes, donc un excédent de ressources, de 2 313 210,04 €. Ces résultats seront modifiés par la mise en place de la tarification incitative.

## Les ordures ménagères

Les ordures ménagères des ménages, ou OMR (Ordures ménagères Résiduelles) sont collectées en porte-à-porte par les éboueurs. Elles sont ensuite acheminées vers une des **3 usines d'incinération de VGP** : Carrières-sur-Seine pour les communes qui dépendent du Syndicat de traitement SITRU, Thiverval-Grignon pour le SIDOMPE, ou Issy-les Moulineaux pour le SYCTOM (dont dépend Versailles).

### Prévention et valorisation des déchets

1. **Compostage** de certains déchets ménagers. Le compostage diminue d'environ 30% le volume des déchets.

2. **Opération « j'adopte une poule »**. Une poule consomme 150 kg/an de déchets alimentaires. Et elle produit des œufs ;



3. Distribution d'autocollants « **Stop pub** » qui permettent d'éviter 30,7 kg/foyer/an de déchets de papiers.

4. **Prévention du gâchis alimentaire.**

## La Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Elle est fixée actuellement en fonction de la valeur locative des logements et incluse dans la Taxe Foncière. Le montant est calculé en multipliant le taux fixe de 5,39% (VGP sauf Le Chesnay) par la base fiscale du logement appliquée pour la taxe foncière. Elle varie assez considérablement d'une commune à l'autre. Une étude du magazine Capital (juin 2018) a passé au crible 90 villes et mis en évidence la différence de l'une à l'autre entre les « excédents de TEOM » ou la « part des recettes indues » Cela va de 122% d'excédent pour Mulhouse, soit 19,9 millions € de recettes indues, à -76% pour Beauvais, soit -7 millions €. Versailles pour sa part pointait modestement à 3,5 millions € d'excédent en 2016. Les chiffres 2017, donnés par le Rapport annuel sur le prix du Service public des déchets font

## Gaspillage alimentaire

1,3 milliards de tonnes de nourriture/an gâchées  
 Soit 1/3 des aliments produits sur la planète

En Europe	Avec les tonnes de nourriture jetées par les Européens, <b>on pourrait nourrir la totalité des personnes souffrant de malnutrition dans le monde</b>
En France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la <b>restauration</b> 1,6 millions de tonnes = 18% du gaspillage total</li> <li>• Dans la <b>distribution</b> (grande distribution, hard-discount et commerce de proximité) 2,3 millions de tonnes = 25%</li> <li>• Dans les <b>foyers</b> (chez les particuliers) 5,2 millions de tonnes = 57%</li> </ul> 79 kg par personne / an <b>dont 7 kg d'aliments encore emballés</b> <b>Au total : 9 millions de tonnes</b> sans compter les pertes liées à la production agricole, au transport, à la transformation et au conditionnement des produits

(source : Global Gâchis)

Au gaspillage des produits eux-mêmes vient s'ajouter le gaspillage de l'eau nécessaire à la transformation :

1000 litres pour produire 1 kg de farine  
 15000 litres pour produire 1 kg de viande

En France  
 Coût du gaspillage alimentaire  
 16 milliards €/an  
 = 15,3 millions de tonnes équivalent CO2 inutiles

Taux le plus élevé de gaspillage (ADEME)	Fruits et légumes	50%	(surtout lait et alcools)
	Liquides	24%	
	Viande	13%	pêchés et rejetés morts à la mer
	Poisson	25%	

**27% de gâchis à la distribution**

## La tarification incitative (TEOMI)

### Quel est le principe de fonctionnement ?

La tarification incitative, destinée à remplacer la TEOM, peut fonctionner comme un système de bonus/malus. Ce n'est plus la valeur locative du logement qui sera prise en compte, mais le **volume des déchets** mesuré

au poids et ajouté à une part fixe. On peut évaluer le volume des déchets à la **pesée** ou à la **levée** (nombre de bacs présentés). On s'oriente sans doute vers cette deuxième solution. Pour VGP, l'étude préalable s'est terminée fin 2017. L'expérimentation devrait débuter en 2022 sur un périmètre restreint. Des comptages seront réalisés durant l'année 2021 avec une facturation à blanc. Le système est déjà en place dans d'autres régions (Besançon, La Roche-sur-Yon, Colmar).

### Conséquences prévisibles

1. Globalement la TEOMI permettra de **réduire les frais** en adaptant la taxe à la production réelle de déchets.
2. C'est dans les **petits logements** relativement peu imposés actuellement que le nouveau système peut être le plus douloureux s'ils produisent beaucoup de déchets. Une simulation fait apparaître que la taxe peut éventuellement être multipliée par quatre.
3. **Le risque des incivilités** : Il peut être tentant de réduire le poids de ses déchets en se débarrassant du trop-plein dans la poubelle du voisin. Il faut donc prévoir un accès codé aux poubelles.
4. **L'augmentation des erreurs de tri** : Jeter dans le bac des recyclables ce qui ne sera pas pesé avec les ordures ménagères peut être une autre tentation.
5. **La multiplication des décharges sauvages** : Dans le territoire de Versailles Grand Parc, le nombre de dépôts sauvages, entre 2013 et 2017, est passé de 44 à 92, avec un coût de traitement et enlèvement de 26 316 €. On peut imaginer que cette augmentation se poursuivra pour échapper à la taxation.

La notion de **dépôt sauvage** est précisée dans le magazine VERSAILLES d'avril 2019 : il s'agit non seulement de déchets abandonnés sur la voie publique, mais aussi de sacs ou encombrants déposés :

- à côté d'un point d'apport volontaire ;
- à côté ou sur une corbeille de rue ;
- en dehors des lieux de collecte ;
- en dehors des jours réglementaires.



Les contrevenants et mauvais trieurs seront facturés **70€**. La ville distribue 1300 avertissements par an et 300 amendes pour les récidivistes. Les dépôts sauvages coûtent **300€/jour** à la Ville.

### Les déchets recyclables

Actuellement, dans les bacs bleus (à Versailles, mais jaunes dans la plupart des communes de VGP) sont ramassés en Porte à Porte, mais aussi en Points d'Apport Volontaire enterrés : les **métaux**, le **plastique**, le **papier**. Le **verre** est collecté dans des bacs en PAV. Le contenu des ces bacs bleus est rassemblé au Centre de transfert de Buc, puis trié au Centre de tri de Nanterre. Les déchets défilent sur des tapis roulants et passent dans le **trommel**, sorte de gros tambour avec des trous qui distingue les gros objets des petits, où ils sont partagés mécaniquement en déchets **plats et légers** (le papier, les livres, ...) et en déchets **ronds et lourds** (les bouteilles plastiques, les boîtes de conserves, ...). À la

fin de la chaîne, des agents repèrent les erreurs de tri et les éliminent à la main.

### Quelques symboles et logos du recyclage : une complexité... qui demanderait un tri !

	L'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une redevance auprès d'Éco Emballage. Cela ne signifie en aucun cas que l'emballage est recyclable.
	L'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Précise le taux de matière recyclée.
	Le déchet doit être collecté par une filière spécifique et non jeté dans une poubelle classique.
	La matière qui compose l'emballage est précisée (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate). Chiffres 1 à 7 pour les plastiques.
	Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclée présente dans le papier.
	Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable mais pas qu'il est recyclé, ni qu'il le sera.
	Les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.
	Produit recyclable qui doit être trié. Symbole obligatoire depuis 2015.
	Symbole pour le verre recyclable (bouteilles, flacons, bocaux et pots).
	Symbole de l'Écolabel européen garantissant le respect de l'environnement, de sa production à son recyclage.

### Les erreurs de tri ou refus de tri

Elles résultent d'un **mauvais choix** de bac au départ de l'élimination. Le service Environnement de Versailles Grand Parc organise des campagnes de sensibilisation, distribue des guides du tri, et 20 000 « roues du tri » (stock épuisé). VGP a simplifié récemment la signalétique apposée sur les bacs. Mais curieusement, les erreurs ne baissent pas de façon significative. Parfois même, elles augmentent. Elles représentent en 2018, sur VGP, 17,89% de la collecte. Les erreurs peuvent être repérées par les éboueurs qui ferment alors le couvercle du bac avec un ruban adhésif. Dans ce cas, le bac n'est pas vidé. La plupart des



Photo extraite du magazine VERSAILLES d'avril 2010

erreurs sont repérées au Centre de tri de Nanterre, sur la chaîne de tri. Les déchets refusés partent en incinération. C'est donc la double peine : il faut les acheminer à nouveau et ils ne seront pas valorisés.

Les erreurs les plus courantes sont les **cintres**, les **barquettes de polystyrène**, les **sacs plastiques** et les **jouets en plastique**.

## Causes les plus courantes des erreurs

### 1 La méconnaissance des consignes.

1.1 En ce qui concerne les **plastiques** par exemple, on ne doit recycler que les flacons et les bouteilles. Mais si l'on rentre dans le détail des consignes, il faut laisser les bouchons en place et ne pas compacter les bouteilles, qui risqueraient alors d'être confondues, au centre de tri, avec les déchets plats. Ceci n'est pas inscrit sur les bacs.

1.2 Les contenants ne doivent **pas être lavés**, mais il faut **les vider** pour éviter de souiller les papiers et les cartons (est-ce possible ?).

1.3 Tous les **papiers** se recyclent, même les annuaires, mais les gros cartons doivent être portés en priorité en déchetterie. Sinon, dans les bacs bleus, ils devront être découpés et non mouillés ni souillés.

1.4 Autre difficulté, la **fourchette horaire très restreinte** des bacs sur le trottoir : sortis entre 19h et 19h30, les bacs doivent être rentrés avant 9h le lendemain matin. Les horaires professionnels d'un grand nombre de banlieusards ne leur permettent pas de respecter ces horaires **dont le dépassement peut être sanctionné** par une amende de 70€ (voir le magazine VERSAILLES d'avril 2019).

1.5 Il est d'ailleurs également très difficile pour les équipes de ramassage de respecter les horaires imposés. Difficile aussi pour les entreprises qui gèrent les sorties des poubelles dans plusieurs résidences de ne pas dépasser la demi-heure.

### 2 Difficulté de stockage des différents bacs dans de petits appartements.

## L'économie circulaire

### Définition Ministère de la Transition Écologique.

L'**économie circulaire** désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services **de manière durable**, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Elle est inscrite dans la loi sur la transition énergétique du 18/08/2015.

La feuille de route de l'**économie circulaire** a été publiée le 23/04/2018. En voici quelques éléments :

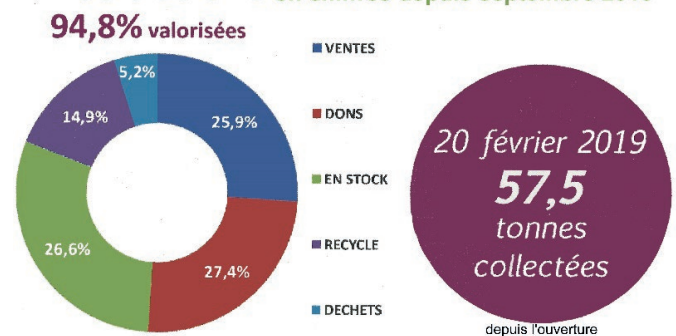
- Réduire de 50% les déchets stockés à l'horizon 2025 ;
- Rendre le tri des déchets beaucoup plus simple ;
- Harmoniser les règles du tri et les couleurs des bacs ;
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés à l'horizon 2025 ;
- Créer 500 000 emplois supplémentaires y compris des métiers nouveaux.

C'est un projet ambitieux dans le cadre duquel s'inscrivent beaucoup de projets et de réalisations.

1. La **ressourcerie** des Ressourceurs qui se développe dans deux lieux :

- Un centre de collecte et de tri d'objets divers ouvert aux Matelots depuis deux ans : textiles, matériel électrique, vaisselle, livres, informatique, papeterie, jouets, puériculture, outillage, bibelots. Les dons se font le vendredi. Le centre reçoit en moyenne dix personnes qui déposent 120 kg d'objets (pas plus de 3 cartons par passage). Le lieu, prêté par le Château est partagé avec d'autres associations et doit être libre le vendredi soir. Les objets triés et pesés sont apportés le samedi au magasin de Jouy-en-Josas ;

### Nos actions en chiffres depuis septembre 2016



Document les Ressourceurs

- Un lieu de vente et de dépôt, la Ressourcerie de Jouy-en-Josas, ouverte 3 jours par semaine. Elle reçoit en moyenne 80 déposants hebdomadaires et environ 650 kg d'objets. Les deux lieux sont gérés par une équipe de bénévoles qui fournissent 220 heures de présence par semaine. Les Ressourceurs vendent les objets au poids et font eux-mêmes des dons au Relais et à différentes associations.

2. Une **déchetterie de VGP** devrait ouvrir fin 2019 à Buc avec un local pour le réemploi. Le service Environnement nous a confirmé cette date ;

3. Des **Gratiférias** plusieurs fois par an, en particulier à la Maison de quartier de Porchefontaine. On y vend à un prix modeste des objets provenant de dons : textiles, vaisselle, objets de déco, livres ;

4. Plusieurs fois par an a lieu un **Troc aux Livres** sans échange d'argent à la Maison de quartier de Porchefontaine ;

5. Les dépôts de **livres nomades** (book crossing) qui existent en particulier dans de nombreuses maisons de quartier et qui se généralisent ;

6. La **Foire aux Plantes** annuelle du quartier de Porchefontaine, où les plantes s'échangent gratuitement avec les conseils appropriés.

Une «**Recyclerie**» de Versailles Grand Parc doit ouvrir à Buc, à l'horizon 2021. Dans des bâtiments de VGP, elle associera Emmaüs Bougival, Espaces, AMD Yvelines et Probys qui en assureront le fonctionnement.

## Le chemin des déchets en bref

Ordures ménagères	Déchets recyclables	Verre	Végétaux	Encombrants (hors déchetteries)	Textile	Déchetteries
PAP	PAP et PAV	PAV	PAP et PAV	PAP	PAV	PAV
60 292 tonnes 229,03 kg/hab/an	12 046 tonnes 45,76 kg/hab/an	6550 tonnes 24,88 kg/hab/an	7 957 tonnes 30,23 kg/hab/an	7 031 tonnes 26,71 kg/hab/an	790 tonnes Hors déchetteries 2,88 kg/hab/an	13 103 tonnes 49,77 kg/hab/an
Incinérées à l'usine Isséane Issy-les-Moulineaux.	Collecte vidée au centre de transfert Nicollin Puis acheminée au centre de tri Nanterre qui sépare Papiers-Métaux-Plastiques.	Verre recyclé à l'infini Collecte vidée dans un centre de transfert puis recyclée à la Verrerie St Gobain de Crouy.	Plateforme de compostage de Bailly.	Centre de tri puis Centre d'Enfouissement Technique.	Centre de tri du Relais	
Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation	Valorisation
En électricité 52 MW Et chaleur pour 83 619 logements.	Déchets compactés par matières; sont vendus aux entreprises pour recyclage.	1 tonne de verre produit 2 138 nouvelles bouteilles de 75cl	Production de compost	Par recyclage	Mise en vente Recyclage en : - Matériaux d'isolation - Chiffons	Val. organique Val. matière Incinération Enfouissement

## Recommandations

**Amendes sur les dépôts sauvages.** En passant à l'heure de sortie des bacs devant certaines résidences des communes voisines, on s'aperçoit que les consignes ne sont pas respectées, peut-être parce que les contenants ne sont pas assez nombreux pour que les résidents évitent les amendes pour dépôt sauvage qui concernent maintenant tout dépôt débordant du bac. Qui faut-il pénaliser ? Gardiens ? Propriétaires ? Locataires ? Voisins malveillants ? On pourrait se demander quelles sont les solutions adoptées par les pays champions du respect de l'environnement (Suède par exemple), et quel sont les moyens mis en œuvre pour y arriver.

**Le taux d'erreurs de tri.** Dans les communes de VGP, malgré toutes les actions entreprises, il est très variable d'une année à l'autre, et on n'observe pas d'amélioration significative. D'autre part, après la campagne de suivis de collecte de 2017 sur les 19 communes de VGP, un tiers avaient augmenté leur taux d'erreur, parfois de 7 points. Il faudrait vraisemblablement renforcer les actions en milieu scolaire de façon régulière et répétée. Il serait peut-être efficace d'envisager dans les halls d'immeubles un affichage complet et permanent.

## Chronique de la Solidarité

### Le Cercle de Silence de Versailles fête ses 10 ans

DIX ANS sans s'arrêter : ce 11 octobre 2018, ils sont 60 à fêter l'anniversaire de ce qui est la plus durable manifestation de l'histoire de Versailles.. Le Cercle de silence de Versailles se réunit tous les deuxièmes jeudis du mois au marché aux Fleurs de l'avenue de St-Cloud de 18h à 19h. Les participants - de tous les horizons religieux, philosophiques ou politiques - se tiennent debout en cercle et en silence autour d'une bougie allumée pour témoigner en faveur de meilleures conditions d'accueil des étrangers. Cette manifestation non violente lancée par les frères franciscains de Toulouse en 2007 existe dans 100 villes de France et des pays voisins. La lettre mensuelle du cercle de Silence est distribuée aux passants, occasion d'expliquer, de renseigner, de dialoguer et d'inviter à participer même

quelques instants. La centième édition a été distribuée en janvier 2019 : 25000 exemplaires depuis ses débuts.



DIX ANS sans interruption

## AMD Yvelines vient de fêter ses 25 ans



L'association Aide Matérielle aux personnes en Difficulté dans les Yvelines est l'association distribuant le plus d'aide alimentaire à Versailles. Elle a développé un modèle totalement atypique en matière de développement durable sous ses trois dimensions, le social, l'économique et l'environnement :

- elle pratique un accueil direct et inconditionnel des bénéficiaires qui deviennent alors membres de l'association: 250 familles et 600 personnes (+20% en 2018);
- elle aide ses bénéficiaires par ses conseils et elle les équipe gratuitement;
- elle ramasse les invendus alimentaires mais aussi non alimentaires, notamment à Auchan Vélizy, plus grand Hypermarché d'Europe depuis 25 ans (1 camion frigo par jour et 200 tonnes par an) et au Leclerc de Bois d'Arcy
- c'est le plus gros collecteur de la Banque Alimentaire Paris Ile-de-France : 20 tonnes par 200 bénévoles en deux jours;
- l'aide alimentaire individuelle est importante en quantité et en variété du fait de la ramasse journalière; s'y ajoutent un dîner de rue et des petits déjeuner servis à la file des étrangers de la préfecture
- le travail est assuré à 80% par les bénéficiaires eux-mêmes, ce qui permet intégration des étrangers ou réinsertion des personnes;
- l'association vit sans subvention grâce aux cotisations et dons, aux participations de responsabilité des bénéficiaires et aux ventes des braderies solidaires cinq fois par an ;
- elle travaille en zéro déchet car les produits non distribués et non conservables sont redistribués à Paris par l'association amie «Livresseurs d'Espoir» (plus de 1200 repas par jour).



Crédit photo : Ville de Versailles / Pierrick Daul

Pour ses 25 ans, le 12 février dernier, ce sont les bénéficiaires qui ont préparé eux-mêmes le buffet pour la centaine de participants: Maire et six adjoints, Député, Conseil Départemental, Ville de Jouy-en-Josas, Présidente de la Banque Alimentaire, Versailles Habitat, Auchan et associations amies... Lors de cette fête très conviviale, la présidente Dominique Debesse a reçu des mains du Maire la médaille de la Ville de Versailles.

Parmi les projets : location d'une boutique de braderie permanente au Pont du Rutoir, quartier «Politique de la Ville» de Guyancourt, participation au projet de «Recyclerie» de VGP à Buc avec Emmaüs et autres partenaires.... et achat d'un camion frigo neuf

## La 8<sup>ème</sup> Semaine de la solidarité internationale



Comme chaque année depuis 2011, le Collectif Versailles Solidarités Internationales a organisé fin novembre la Semaine de la solidarité internationale de Versailles dans le cadre national rebaptisé Festisol :

- présentation des actions au Marché Notre-Dame le samedi 27 novembre



- mercredi 21 projection en partenariat avec Culture et cinéma du Film «Le fils de l'Autre», l'histoire exemplaire du rapprochement entre une famille israélienne et une famille palestinienne dont les garçons ont été intervertis à la naissance et de la belle amitié nouée entre les deux enfants. VSI rassemble désormais 23 associations depuis l'entrée de l'association Aquinois(e) Education qui oeuvre dans le domaine de l'éducation en Haïti, dans la région d'Aquin.

## La création de l'Association Voisins Solidaires Versailles

De très nombreux Versaillais sont engagés dans l'accueil des migrants. et des personnes en précarité. Une bonne partie de ces initiatives s'est fédérée dans l'association



Voisins Solidaires de Versailles créée en mars 2018 pour «accueillir, accompagner, orienter, favoriser les échanges et organiser un soutien des personnes en situation fragile ou en difficulté, en particulier les migrants, les réfugiés et les sans domicile fixe».

### Les activités sont très nombreuses :

- une équipe de foot phare Phénix,
- les repas conviviaux dans la rue,
- les cours de français,
- les visites culturelles,
- les petits déjeuners de la file de la Préfecture,
- le suivi et l'orientation de tant et tant et tant de personnes rencontrées ici et envoyées ailleurs et dont on garde le contact,

- l'hébergement en urgence des femmes seules ou avec enfants à la rue,
- le chantier de réparations de vélos,
- le nouveau chantier d'art-thérapie,

et toujours une Fête de la Fraternité tous les 6 mois: un pique-nique sur la prairie des Mortemets en juin 2018 et un dîner en chansons au Centre 8 en janvier 2019 autour de quatre cuisines du monde et avec l'orchestre Mique Mac Band.



## La création du Réseau AMY Accueil des Migrants dans les Yvelines (<http://reseau-amy.org/>)



Le réseau AMY, constitué le 20 janvier 2018 rassemble, au niveau des Yvelines, une trentaine d'organisations, associations, collectifs et personnes réunis par une volonté commune d'accueillir dignement tous les migrants, quelles que soient les

raisons qui les ont conduits à venir en France. Voisins Solidaires Versailles en est la représentation à Versailles et les activités pratiquées par le Réseau sont celles développées aussi par VSV.

RAMY a organisé des États Généraux des Yvelines qui ont dégagé un diagnostic des situations inacceptables et des propositions pour les États Généraux de niveau national. Il surveille désormais la transformation des centres d'hébergement dont les prestations seront réduites et qui ne vont plus accueillir certains migrants, y compris des personnes régularisées, qui vont alors se retrouver à la rue.

## La création du Collectif Initiatives Solidarité et Environnement

Le collectif créé en avril 2018 rassemble une vingtaine d'associations, entreprises, collectifs ou personnes voulant travailler ensemble, en faveur à la fois de la solidarité et de l'environnement, dans le périmètre de Versailles Grand Parc à travers des projets communs. C'est ainsi que l'Atelier Vélo a reçu des vélos de AMD Yvelines et accueille des bénéficiaires de l'association et des migrants de VSV qui peuvent emporter le vélo réparé par leurs soins et pour certains continuent à travailler au service de tous. Autre projet : la future Recyclerie de Versailles Grand Parc à Buc qui réunira Emmaüs Bougival, AMD Yvelines, Espaces et Probyg.

## Les accidents de la route à Versailles en 2018

Globalement on constate en 2018 une baisse des accidents et des conséquences humaines (mais toujours un décès). On constate les deux premiers accidents où sont parties prenantes respectivement une trottinette et un gyroroue électrique. Par ailleurs, les piétons continuent d'être victimes non responsables (39 dans 38 accidents soit dans 26% des accidents) de même, dans une moindre mesure les vélos (12 fois soit 8% des accidents).

Année	Accidents	Blessés légers	Blessés graves	Morts
2000	248	270	32	1
2001	220	201	16	5
2002	176	178	22	1
2003	159	145	30	1
2004	147	151	34	0
2005	150	141	21	1
2006	141	135	29	1
2007	130	123	17	3
2008	124	106	11	2
2009	99	88	7	3
2010	142	60	17	2
2011	125	50	13	4
2012	134	104	11	1
2013	145	81	22	1
2014	163	106	27	2
2015	140	72	18	2
2016	153	126	38	1
2017	151	99	40	1
2018	144	42	24	1
Par an	152	120	23	2
Total 19 ans	2891	2278	429	30

Les trois voies concentrant le plus d'accidents restent l'avenue de Paris, la rue Foch et la rue des Chantiers.

Voie Stat où 1 accident à un croisement compte pour moitié sur chaque voie	Accidents Rappel 2016 sur 153	Accidents Rappel 2017 sur 151	Accidents 2018 Sur 144
Rue Foch	4	13	7.5
Avenue de Paris	17	12.5	9
Rue des Chantiers	4	9	6
Total 3 voies	25 soit 16%	33.5 soit 22%	22.5 soit 16%

Mois	Accidents 2018	Accidents 2017
Janvier	11	10
Février	5	9
Mars	8	11
Avril	11	7
Mai	13	11
Juin	14	16
Juillet	11	13
Août	9	7
Septembre	15	15
Octobre	10	23
Novembre	22	18
décembre	15	11
<b>Année 2017</b>	<b>144</b>	<b>151</b>
<b>Moyenne mensuelle</b>	<b>12</b>	<b>13</b>

Enfin la saisonnalité des accidents se confirme : mai/juin et octobre/novembre

## Petite Radioscopie de Versailles Grand Parc

### 1 - La population de Versailles Grand Parc ne croît plus ; celle de Versailles continue de baisser

Les derniers résultats connus du recensement continu de la population sont ceux de 2016: ils constituent les populations légales au 1er janvier 2019, qui sont déterminantes dans l'application de nombreux textes réglementaires. La population totale comprend tous les résidents y compris la population comptée à part reprenant certaines personnes résidentes, dans les catégories jeunes en études, SDF, personnes en soin, religieux et militaires et dont la résidence habituelle est dans une autre commune.

La population totale de Versailles Grand Parc croît très légèrement entre 2014 et 2019 (+0.3%) et cette croissance résulte tout particulièrement de :

- la croissance à plus de 3% pour Toussus-le-Noble, Buc, Bois d'Arcy, Vélizy-Villacoublay, Bougival et Fontenay-le-Fleury,

- la décroissance de plus de 3% pour Le Chesnay, Renne-moulin et Chateaufort.

A noter que la population de Versailles continue à décroître légèrement.

Les poids relatifs des communes dans VGP évoluent, en baisse notable pour Versailles et Le Chesnay et en hausse notable pour Bois d'Arcy, Vélizy-Villacoublay et Buc.

Le Chesnay-Rocquencourt est l'une des 3 communes nouvelles des Yvelines avec St-Germain-en-Laye (qui ne change pas de nom en fusionnant avec Fourqueux et alors que L'Etang-la-Ville et Mareil-Marly ont renoncé au dernier moment) et Notre-Dame de la Mer qui rassemble les communes de Jeufosse et de Port-Villez). Bien que sa population recule de 4%, le Chesnay-Rocquencourt conforte sa deuxième place dans Versailles Grand Parc.

Nom de la commune	Population municipale 2019	Population comptée à part 2019	Population totale 2019	poids dans VGP 2019	Population totale 2014	Poids dans VGP 2014	% variation de population 2014 2019	Variation absolue de population 2014 2019	% de population à part
Bailly	3826	149	3975	1,5%	4074	1,5%	-2,4%	-99	3,7%
Bois-d'Arcy	14703	142	14845	5,5%	13994	5,2%	6,1%	851	1,0%
Bougival	8749	145	8894	3,3%	8615	3,2%	3,2%	279	1,6%
Buc	5781	162	5943	2,2%	5423	2,0%	9,6%	520	2,7%
La Celle-Saint-Cloud	20973	434	21407	7,9%	21656	8,0%	-1,1%	-249	2,0%
Chateaufort	1380	46	1426	0,5%	1475	0,5%	-3,3%	-49	3,2%
Le Chesnay	28001	557	28558	10,6%	29965	11,1%	-4,7%	-1407	2,0%
Fontenay-le-Fleury	13437	133	13570	5,0%	13142	4,9%	3,3%	428	1,0%
Jouy-en-Josas	8257	167	8424	3,1%	8393	3,1%	0,4%	431	2,0%
Les Loges-en-Josas	1567	58	1625	0,6%	1594	0,6%	1,9%	31	3,6%
Noisy-le-Roi	7581	264	7845	2,9%	8058	3,0%	-2,6%	-213	3,4%
Renne-moulin	112	0	112	0,0%	117	0,0%	-4,3%	-5	0,0%
Rocquencourt	3323	48	3371	1,2%	3294	1,2%	2,3%	77	1,4%
Saint-Cyr-l'École	18084	629	18713	6,9%	18254	6,8%	2,5%	459	3,4%
Toussus-le-Noble	1185	34	1219	0,5%	1039	0,4%	17,3%	180	2,8%
Vélizy-Villacoublay	21517	218	21735	8,0%	20987	7,8%	3,6%	748	1,0%
Versailles	85346	1969	87315	32,3%	88470	32,9%	-1,3%	-1155	2,3%
Viroflay	16034	287	16321	6,0%	16049	6,0%	1,7%	272	1,8%
Bièvres	4628	116	4744	1,8%	4560	1,7%	4,0%	184	2,4%
Versailles Grand Parc	264484	5558	270042	100,0%	269159	1	0,3%	883	2,1%
Le Chesnay-Rocquencourt	31324	605	31929	11,8%	33259	12,4%	-4,0%	-1330	1,9%

Légende Recul Amélioration Important

## 2 - Indice de développement humain IDH2 des communes de Versailles Grand Parc

Pour apprécier le Développement humain de chaque pays, le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a créé un indicateur pour évaluer ce qui n'était mesuré auparavant qu'avec imprécision. C'était le cas notamment du PIB par tête, qui ne mesure que la production économique mais pas le bien-être des populations. L'indicateur de développement humain synthétise trois mesures: l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie) en utilisant la formule qui utilise elle-même trois indices :

$$IDH = \sqrt[3]{I_{Vie} \times I_{\text{Education}} \times I_{\text{Revenu}}}$$

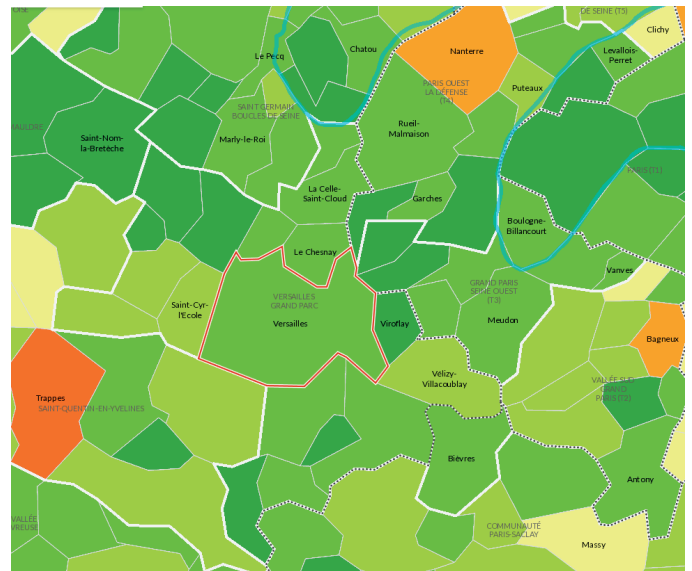
L'IAU IDF, (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France) a développé sur ce modèle, un indicateur synthétique de développement humain IDH2 d'une collectivité qui est la moyenne arithmétique des indices :

- **Education** : Capacité d'accéder à l'éducation et aux connaissances : part de la population de 15 ans et plus non scolarisée diplômée du bac ou d'un diplôme d'études supérieures,
- **Revenu** : Capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent : médiane des revenus déclarés par unité de consommation (donc avant transferts),
- **Santé** : Capacité de bénéficier d'une vie longue et saine (être en bonne santé) : espérance de vie des deux sexes calculée sur une période de 5 ans.

L'indice a été calculé pour toutes les communes d'Ile-de-France et les résultats pour Versailles Grand Parc et deux communes plus défavorisées des Yvelines sont présentés dans le tableau et sur la carte jointe (noter notamment le décrochage des indicateurs éducation et revenus).

Le tableau classe les communes de VGP par ordre décroissant de l'indice global de «développement humain»

(de 1000 millièmes à 0). Il y a une large corrélation entre les trois indices santé, éducation et revenu. mais aussi avec le pourcentage de logements sociaux et la proportion de logements très sociaux de type PLAI ou «moyennement sociaux» de type PLUS avec une exception pour Versailles qui arrive en position moyenne mais avec un parc social élevé par rapport aux autres communes. On retrouve aussi les trois groupes de communes de VGP que nous avons fait ressortir en fonction des revenus dans le numéro 16 de janvier 2014 de «l'essor de Versailles» avec surtout un décrochage des 3 communes de Fontenay-le Fleury, de Bois d'Arcy et de St-Cyr l'Ecole.



19 communes de Versailles Grand Parc	Population légale 2019	Indicateur de Développement humain IDH 2013	Indicateur Santé	Indicateur Education	Indicateur Revenu	Population légale 2014	% logements sociaux 2017	Nombre de logements sociaux 2017	% logements très sociaux PLAI	% logements moyennement sociaux PLUS
Rennemoulin	112	866	748	949	901	117	nd	nd	nd	nd
Bailly	3975	861	825	926	833	4074	6.6	102	13	87
Noisy-le-Roi	7845	857	857	903	810	8058	8.7	263	13	83
Chateaufort	1426	808	751	886	789	1475	nd	nd	nd	nd
Viroflay	16321	807	770	882	767	16049	10.9	731	11	79
Les Loges-en-Josas	1625	806	672	893	852	1594	4	0.8	0	50
Rocquencourt	3371	797	724	846	821	3294	12.4	189	16	67
Buc	5943	790	763	851	757	5423	13.2	311	9	83
Bièvres	4744	780	822	757	762	4560	12.2	221	9	90
Versailles	87315	772	741	863	711	88470	19.4	7110	2	76
Le Chesnay	28558	772	764	825	729	29965	12.8	1692	4	66
Jouy-en-Josas	8424	769	716	802	788	8393	12.4	339	7	76
Bougival	8894	751	742	792	718	8615	16.5	593	3	68
Toussus-le-Noble	1219	740	513	931	774	1039	17.1	66	0	80
La Celle-Saint-Cloud	21407	727	773	732	675	21656	13.3	1132	5	67
Vélizy-Villacoublay	21735	679	803	611	622	20987	13.0	1241	5	69
Fontenay-le Fleury	13570	672	766	678	573	13142	21.3	1260	0	90
Bois-d'Arcy	14845	628	689	589	606	13994	14.3	797	13	63
St-Cyr l'Ecole	18713	611	664	616	552	18254	34.6	2603	1	94
Pour comparer :										
TRAPPES	32 639	354	539	291	232	29867	60.4	6698	0	69
MANTES LA JOLIE	45 107	350	525	321	202	43029	42.0	7012	2	96

Légende	Plus de 800	Entre 550 à 700	Moins de 550
---------	-------------	-----------------	--------------

Source Observatoire du logement social OLS sur site internet de l'IAU RIF

### 3 - Logements sociaux dans les Yvelines : Versailles en tête

Treize villes des Yvelines disposent de plus de 3000 logements sociaux et Versailles arrive en tête en raison de sa taille, devant Mantes la Jolie, Trappes et Guyancourt plus connues en la matière. Quand on rapporte le chiffre des logements sociaux à la population, seules 7 des 13 villes atteignent le taux de 15 logements sociaux pour 100 habitants. Le tableau montre que ces chiffres sont en corrélation étroite avec le pourcentage de logements sociaux.

Ces treize villes dépassent 20000 habitants (sauf Mantes la Ville qui est très proche) et représentent 500000 habitants soit 34% de la population des Yvelines (1458275 habitants). Elles cumulent 64000 logements sociaux avec une moyenne de 13 pour 100 habitants.

Les autres villes de plus de 20000 habitants représentent 190 000habitants et 12000 logements sociaux avec une moyenne de seulement 6 logements sociaux pour 100 habitants.

Dans Versailles Grand Parc, ce taux est seulement de 7 : l'intercommunalité représente 18% de la population des Yvelines et seulement 16% des logements sociaux.

	Plus de 6000 logements sociaux
	+ de 15 logements sociaux pour 100 habitants
	+ de 25% de logements sociaux, objectif de la loi SRU

Commune par ordre décroissant de logements sociaux	Logements sociaux au 1 1 2018	Population légale 2019	logements sociaux pour 100 habitants	% de logements sociaux en 2017
Versailles	7210	85 346	8	19.4
Mantes-la-Jolie	7054	44 231	16	42.0
Trappes	6845	32 931	21	60.4
Guyancourt	6143	28 839	21	51.7
Poissy	5989	37 524	16	37.7
Sartrouville	5429	53 237	10	26.2
Les Mureaux	4783	32 777	15	43.6
Achères	4073	20 992	19	47.9
Montigny-le Bretonneux	3624	33 535	11	28.6
St-Germain-en Laye	3365	41 749	8	19.2
Plaisir	3151	32 128	10	26.0
Mantes -la Ville	3127	19 970	16	40.3
Conflans-Ste-Honorine	3103	37 524	8	22.4
<b>Total 13 communes</b>	<b>63896</b>	<b>500783</b>	<b>13</b>	
autres villes >20000hab				
Rambouillet	2253	26781	8	18.9
Elancourt	2232	25 829	9	21.6
Houilles	1795	32 064	6	12.7
Le Chesnay	1757	28 558	6	12.8
Chatou	1495	31 653	5	11.5
Vélizy-Villacoublay	1290	21 735	6	13.0
Maisons-Laffitte	1012	23 967	4	9.7
<b>7 autres villes &gt;20000hab</b>	<b>11834</b>	<b>190587</b>	<b>6</b>	
<b>20 villes &gt;20000 habitants</b>	<b>75730</b>	<b>691370</b>	<b>11</b>	
Yvelines	120309	1458275	8	20.7
VGP dans les Yvelines	18859	265298	7	16.7

#### Sommaire des 3 derniers numéros

**Numéro 18 de mars 2016 : Dossier VGP : VGP** dans le Grand Paris - Les évolutions dans **VGP** - Transparence de la vie publique et démocratie locale dans les Collectivités Territoriales - Essor de Versailles dans les médias - Versailles à travers son guide pratique 2016 - Versailles a perdu 10% de sa population en moins de quarante ans - Les associations versaillaises - Premier bilan des conseils de quartier - Action sociale : état d'urgence - Versailles Solidarités Internationales ou comment sensibiliser les Versaillais aux relations nord sud - Concurrence commerciale Ville Château - Les déplacements

**Numéro 19 d'avril 2017 : Dossier Précarité** - La pauvreté et la précarité à Versailles - Loger et accompagner : 3 associations contre la précarité - La lente progression du logement social à Versailles - L'insertion par l'activité économique - Les structures d'insertion par l'activité économique - L'accueil des migrants à Versailles - Du rejet à la générosité - Versailles Solidarités Internationales - **Dossier Aménagement** - Le 51ème anniversaire du projet d'aménagement de Satory - Le projet de ligne 18 après l'enquête d'utilité publique - Les accidents routiers à Versailles - **VGP** : La mutualisation à la traîne dans Versailles Grand Parc

**Numéro 20 d'avril 2018 : Dossier culture** - Culture dans les milieux moins favorisés - Culture scientifique et médiation scientifique - **Dossier solidarité** - Villes et Solidarité - Un foisonnement d'initiatives de solidarité en réseaux - La ligne 18 du Grand Paris Express s'enfonce dans la « trappe à projets » - Les accidents routiers à Versailles

## Essor de Versailles

un club de réflexion, d'analyse et de propositions, centré sur le développement économique et social de Versailles et de sa région.

### Nos neuf valeurs

- Le courage d'innover
- Le sens de la collectivité
- L'attention aux évolutions du monde
- L'exigence de rigueur dans la gestion
- Le développement de la vie démocratique
- La solidarité active avec les plus démunis
- Le respect absolu de toute personne
- Le souci de la culture pour tous
- La préoccupation de l'environnement

3 rue Delaunay 78000 Versailles 06 17 15 07 81  
contact@essor-de-versailles

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet  
<http://www.essor-de-versailles.fr>

Directeur de la publication : Philippe Domergue  
Comité de rédaction : Christiane Babault, Alain Bigourdan  
Jean-Claude Bonnin, Dominique Brière, Claude Kaiser, Michel Mercadier, Marie-Noëlle Roger, Jean-Yves Zammit

#### Création et impression MICROPUBLI

5 avenue du Tourne Roue - 78450 Villepreux  
01 30 56 15 50 - jc@micropubli.fr

Dépôt légal Avril 2019

ISSN 1277-2666

—imprimerie—  
**MICROPUBLI**  
Depuis 1987